

»  
VOS  
CONTACTS

Service des pathologies professionnelles

| Unité santé physique et travail CRPPE

Médecin coordonateur

| Dr. Clément DURET

Secrétariat

Elodie CHOISY

elodie.choisy@aphp.fr

01 71 14 49 40

Site internet

 [www.patho-pro-garches.aphp.fr](http://www.patho-pro-garches.aphp.fr)

Dispositif créé avec le soutien du fonds APRES de l'AP-HP



Réalisation : Direction de la communication AP-HP. Université Paris-Saclay - juin 2024



 DISPOSITIF  
ÉTAPE »

» Réalisation d'un bilan global pour les situations d'atteinte de la santé psychique en lien avec le travail



Hôpital Raymond-Poincaré AP-HP  
104 boulevard Raymond-Poincaré  
92380 Garches



## › NOTRE SERVICE

Le service de **pathologies professionnelles** de l'hôpital Raymond-Poincaré à Garches est spécialisé dans les atteintes de la santé en lien avec le travail, et a développé une expertise dans les atteintes psychiques.

Ce dispositif s'adresse à vous si :

- vous êtes **personnel soignant** (médical ou paramédical) exerçant au sein d'un établissement de santé ou en libéral ;
- vous **résidez en Île-de-France** ;
- vous vivez une situation de **difficultés professionnelles importantes** ;
- vous présentez des **symptômes psychiques importants** (souffrance patente, traitement arrêt de travail....).

## › NOTRE OBJECTIF

Vous apporter un **bilan adapté et spécialisé** de votre situation médico-professionnelle.

Selon l'évaluation, nous vous proposerons une orientation spécialisée externe ou une prise en charge interne.

## › LE PARCOURS

Après avoir pris contact auprès de notre assistante, un **questionnaire de pré-inclusion** vous sera transmis et vous devrez nous le retourner dûment complété.

Il nous permet en effet de vérifier si le dispositif ETAPE vous est adapté.

### Si adapté

» Plusieurs questionnaires seront à remplir en vue du bilan pluridisciplinaire dont la date sera fixée avec vous

### Si non adapté

» Une réorientation vous sera proposée



## › LE BILAN

Un bilan initial pluridisciplinaire est organisé une fois en hôpital de jour avec :

- un **bilan psychologique** (questionnaires et entretien individuel) ;
- une **évaluation médico-professionnelle** (analyse précise des conditions de travail perçues et du fonctionnement individuel au travail) ;
- une **consultation avec un psychiatre** ;
- une **séance de psycho-éducation** : information et prévention sur différents thèmes (stress, épuisement professionnel, anxiété, dépression ou traumatisme).

La suite de prise en charge dépendra du réseau de soin déjà en place et des besoins individuels.

A noter que nous développons des prises en charge spécifiques sur l'épuisement professionnel.



## COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?



Contacter le secrétariat :

› [elodie.choisy@aphp.fr](mailto:elodie.choisy@aphp.fr)

Préciser dans l'objet du mail :

› « **Demande de consultation projet ETAPE** »

## CONFIDENTIALITÉ

La confidentialité absolue est fondamentale, il n'y aura pas d'accès possibles à vos informations (dossier papier et informatique).

## ATTENTION

**Si vous présentez des difficultés psychologiques anciennes, le protocole proposé n'est pas le plus adapté pour vous, un suivi individualisé avec un psychiatre traitant est nécessaire.**

**Si vous ressentez des symptômes très intenses, y compris des idées noires, il est important d'agir vite pour vous protéger. Vous pouvez contacter en urgence et 24h/24 les lignes d'écoutes et d'aides des services d'urgences psychiatriques proches.**